Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8570405
Centre d'intérêt: 540

Collège de l'Assomption (Québec) Direction du collégial.

Les activités éducatives créditables : texte d'expérimentation / Direction du collégial, Collège de l'Assomption. -- L'Assomption : Le Collège, 1972.
18 f. ; 26 cm.

Descripteur(s): *Activité parascolaire *Activité éducative *Crédit *Normes *Projet d'étudiant *Collégial (Niveau)

Le document présente, à titre d'expérimentation, les normes qui doivent être respectées pour que certaines activités éducatives, parascolaires soient créditées. Il présente quelques textes produits par le comité chargé d'étudier la question: 1. activités éducatives créditables: texte de présentation et d'orientation; 2. guide de présentation du plan de l'activité éducative créditable; 3. rôle du comité de supervision des activités éducatives créditables; 4. un abrégé, sorte de guide pour l'étudiant qui désire présenter un projet à l'accréditation.

Type de document: d

EDUQ 8570405

Direction du collégial
Collège de l'Assomption

Les activités éducatives créditables: texte d'expérimentation.

30 octobre 1972

EDUQ 8570405

DIRECTION DU COLLEGIAL

COLLEGE DE L'ASSOMPTION

LES ACTIVITES EDUCATIVES CREDITABLES

Texte d'expérimentation

Le 30 octobre 1972

TABLE DES MATIERES

		pages
I-	Origine de l'idée des activités éducatives créditables au Collège de l'Assomption.	
	Etat de fait:	
	1.1.1. accréditation partielle	2
	1.1.2. éducation physique	2
	1.2.0. structure du collégial	3
II-	Activités éducatives créditables	5 - 8
III-	Comité des activités éducatives créditables - Guide de présentation -	9 - 13
IV-	Rôle du Comité de supervision des A.E.C.	14 - 16
V-	Abrégé	17
VI-	Conclusion - Prospectives	18

I- Le Collège de l'Assomption au Module Collégial entre de plein pied dans l'expérimentation des activités éducatives créditables.

1.0 D'où vient l'idée d'accréditation dans la maison.

1.1.1. D'abord d'un état de fait: l'accréditation partielle:
Au Collège de l'Assomption il existe déjà depuis quelques temps l'accréditation partielle, c'est-à-dire qu'à l'intérieur de certains cours les professeurs tiennent compte des activités parascolaires de certains étudiants en autant que l'activité et le cours aient des parentés et que certains objectifs du cours se réalisent dans et par l'activité en question. Cette forme d'accréditation fait donc partie de la méthodologie du cours face à un groupe d'étudiants ou face à un étudiant. Cette formule a été facilement acceptée surtout quand on pense qu'un étudiant impliqué dans une activité se dépense plus qu'un étudiant moyen face à ses études.

1.1.2. Le second élément qui nous a fait pencher vers l'accréditation c'est l'éducation physique.

En éducation physique les étudiants qui faisaient de l'inter-collégial se voyaient créditer une session d'éducation physique. Alors, que faire face aux étudiants qui font des sports inter-municipaux (hockey par exemple) car si on place l'inter-collégial face à l'inter-municipal il est certain qu'en nombre d'heures et en qualité des techniques apprises ça s'équivaut? Pourquoi créditer un cours de natation maison et refuser un cours de la Croix-Rouge ou de la National Lifegard...? Ces situations se multipliaient et il fallait trouver une avenue débouchant sur la plus grande face à chaque individu et aussi tenant compte des exigences du gouvernement.

1.2.0 L'étudiant et les activités

Nous ne voulons pas perdre de vue que de notre raison d'être c'est l'étudiant. De plus pour nous l'étudiant ne doit pas être coupé du monde réel parce qu'il est étudiant et ce n'est pas parce qu'un étuaint a des activités qu'on doit automatiquement les dissocier des études qu'il poursuit. En ce sens il fallait trouver un moyen pour intégrer programme d'étude et activités; en somme pour faire d'une vie étudiante une vie et non une dichotomie.

1.3.0 Dans cette ligne de pensée l'administration a décidé de changer les structures du Collège en créant 3 modules:

Module I	:	Secondaire I, II, III
Module II	:	Secondaire IV, V
Module III	:	Collégial I, II.

Chaque module a un Directeur et un Directeur adjoint. Les deux de concert doivent faire fonctionner le module à tous les niveaux. Au Module III (collégial) nous avons décidé que la Direction (Directeur et Directeur adjoint) s'occuperait à la fois du pédagogique et de la vie étudiante afin de tenter d'effacer la division qui a toujours existée entre ces deux services.

2.0 ACTIVITES EDUCATIVES CREDITABLES

Tout était donc en place pour que les activités éducatives créditables prennent naissance: le climat s'y prêtait: les faits (1.0), les structures (1.3) et l'esprit (1.2).

Un comité a été formé pour étudier de plus près la question. Le comité s'est renseigné sur ce qui s'était fait, y a puisé des

idées en les adaptant aux besoins du collégial de l'Assomption.
Après plusieurs réunions le comité a mis au point quelques textes:

a) Activités éducatives créditables: texte de présentation et d'orientation.

b) Guide de présentation du plan de l'activité éducative créditable.

c) Rôles du comité de supervision des activités éducatives créditables.

d) Un abrégé.

II

ACTIVITES EDUCATIVES CREDITABLES

DIRECTION DU COLLEGIAL

COLLEGE DE L'ASSOMPTION
Le 29 septembre 1972

A) ACTIVITÉS ÉDUCATIVES CRÉDITABLES

Aux activités purement pédagogiques du Collège, se greffe un ensemble d'activités dites «parascolaires» ou même de simples hobbies, et, au dire de certains étudiants, il semblerait qu'elles prennent de plus en plus d'importance.

A travers ces activités ou expériences qui favorisent la maturation intellectuelle, sociale et affective, l'étudiant atteint, à divers degrés sans doute, des objectifs de formation et d'apprentissage. Il apparaît important de tenir compte de la valeur éducative de ces activités dans le système d'évaluation et d'accréditation.

La question est posée, le Collège est conscient de l'importance et de l'intérêt de la réflexion.

Pour le moment, on est au stade de l'accréditation de certaines activités précises qui sont plus ou moins définies comme étant un complément à un cours.

L'accréditation d'activités parascolaires, d'un hobby, d'un projet semble vouloir être acquise au Collège. Le processus est en marche et on peut entrevoir la possibilité de changements au niveau de l'évaluation de l'activité éducative. Cette réflexion fait partie de la constante remise en question du système scolaire. (inspiré d'Education Québec, Vol 3, No 2)

Le Module III du Collège de l'Assomption désire encourager l'accréditation d'activités éducatives. Cependant l'accréditation fait immédiatement référence à un contrôle exercé par les services pédagogiques (le Comité des A.E.C.) ce qui pourrait suggérer la mort des parascolaires. Il serait peut-être plus juste et plus utile de parler d'évaluation à l'intérieur d'activités parascolaires et ce tout en conservant l'autonomie entière de ces dernières.

Il faudrait mieux définir quelques termes de façon à parler tous de la même chose:

PARASCOLAIRE

Ce terme n'est aucunement limitatif. Il ne réfère pas qu'aux activités organisées par le service socio-culturel ou par le service des sports. Il ne réfère pas qu'aux clubs ou associations dont peut faire partie l'étudiant. Il englobe toutes les activités autres qu'académiques dont entre autres, les hobbies, la participation à toutes sortes d'activités, les voyages, le travail en vacances, les projets perspectives-jeunesse, la semaine-cegep, etc...

Ex: En assistance sociale, les étudiants sont incités à s'engager dans leur milieu. A partir de ça, une étudiante s'est engagée au niveau du conseil des résidences pour animer le milieu. Une telle activité qui répond aux objectifs du Collège est comprise pour nous, dans le terme parascolaire.

ACCREDITATION

L'accréditation est la reconnaissance officielle de la qualité d'un travail ou d'une activité réalisé par l'étudiant, compte tenu des objectifs du cours concerné et des objectifs du Collège. Par extension, l'accréditation pourra encore signifier le processus pédagogico-administratif suivant lequel un travail reçoit une reconnaissance officielle d'excellence ou de qualité.

Accréditer un travail ou une activité, c'est donc reconnaître officiellement qu'il (elle) répond à des normes de qualité ou à des critères d'excellence.

Ainsi l'accréditation est subséquente à une évaluation (elle-même subséquente à des objectifs à atteindre).

EVALUATION

L'évaluation est le résultat d'une expertise (au plan pédagogique, c'est le résultat fourni par une personne ressource reconnue) ou encore le processus lui-même d'estimation qui comporte un jugement de valeur justifié sur un travail ou une activité.

CRITERE D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sont les normes établies ou les standards officiels auxquels il faut se conformer dans l'estimation d'un travail ou d'une activité susceptible d'être accrédité.

NORMES A SUIVRE

1) Etapes de préparation (présentation)

a) Concevoir un projet (cependant ce projet doit correspondre ou équivaloir à un numéro de cours de l'enseignement général).

b) Le projet doit regrouper un minimum de 4 étudiants (mis à part le(ou les) personne(s) qui patronne(nt) le projet).

c) Trouver un professeur pour les assister:

- le professeur doit laisser l'initiative et le dynamisme interne du groupe se développer;

- le professeur est à la fois conseiller, consultant et source d'information;

- le professeur ne doit pas diriger le groupe.

d) L'activité ou le projet doit être proposé par les étudiants participants.

e) L'activité ou le projet doit être présenté par écrit (au dactylo) sous forme d'un plan de cours et doit comporter:

1. Objectifs

Toute acquisition de connaissance et tout apprentissage se fait dans un ou des buts prédéterminés. C'est ce qu'on appelle des "objectifs". Dans l'activité que vous voulez réaliser, vous avez des objectifs à atteindre et vous devez les énoncer clairement pour qu'on puisse vérifier ce que vous avez l'intention de faire de cette activité.

2. Le contenu

On doit y retrouver, de façon passablement détaillée une description des connaissances et des aptitudes à acquérir pour atteindre les objectifs.

3. La méthode

Il s'agit de décrire comment vous comptez acquérir les connaissances et les "aptitudes" décrites dans le contenu et les objectifs.

4. Prévisions matérielles

Vous devrez payer un professeur ou des conférenciers? Vous devrez acheter ou louer du matériel?

Si vous pensez devoir obtenir des fonds pour pouvoir réaliser votre projet, il faut le prévoir dans votre plan d'a.e.c. On pourra alors déterminer s'il est possible de vous accorder une subvention.

N.B.: Des normes plus précises peuvent être obtenues.

2) Etapes d'acceptation

a) Présentation du plan et de l'équipe à un Comité de supervision

b) Vérification des acquisitions de connaissances

c) Remise d'un échéancier et rencontre avec le Comité (au moins 3 rencontres)

3) Accréditation

A) Approbation par la direction sur recommandation du Comité
B) Créditable pour une session ultérieure.

III

COMITE DES ACTIVITES EDUCATIVES CREDITABLES

COMITE DES ACTIVITES
EDUCATIVES CREDITABLES (A.E.C.)

B) GUIDE DE PRESENTATION DU PLAN DE L'A.E.C.

Le plan de l'A.E.C. doit comporter une description détaillée 1) des objectifs visés par l'A.E.C.; 2) du contenu de l'A.E.C.; 3) de la mtéhode ou des moyens utilisés pour réaliser les objectifs; 4) de l'évaluation de l'A.E.C.; 5) des prévisions du matériel nécessaire à la réalisation de l'A.E.C.

1 - LES OBJECTIPS

Toute acquisition de connaissance et tout apprentissage se fait dans un ou des buts prédéterminés. C'est ce qu'on appelle des "objectifs". Dans l'activité que vous voulez réaliser, vous avez des objectifs à atteindre et vous devez les énoncer clairement pour qu'on puisse vérifier ce que vous avez l'intention de faire de cette activité.

On peut énoncer des objectifs généraux, du genre: "Découvrir l'origine physique et chimique de la couleur et appliquer ces connaissances à l'étude et à la fabrication d'objets colorés".

Mais il est difficile de vérifier jusqu'à quel point de tels objectifs sont atteints. C'est pourquoi il est bon de détailler de tels objectifs généraux en objectifs particuliers,facilement vérifiables.

ex: - comprendre les fondements théoriques de la décomposition de la lumière blanche par le prisme, les gouttes d'eau (arc-en-ciel), le réseau, les couches minces de substances (bulles de savon), etc., et réaliser un montage démontrant certaines de ces propriétés.

- réaliser un dessin coloré montrant les relations dans le couple luminosité-saturation.

A l'extrême limite, si on énonce de façon parfaite tous les objectifs particuliers, on y retrouve presque intégralement (mais sous une autre forme) les énoncés du contenu de l'A.E.C., de la méthode utilisée et du mode l'évaluation. Il va sans dire qu'on ne peut demander la perfection dans l'énoncé des objectifs de la part des débutants que vous êtes.

II- LE CONTENU

On doit y retrouver, de façon passablement détaillée une description des connaissances et des aptitudes à acquérir pour atteindre les objectifs.

Ex: 1- la lumière:

- nature ondulatoire
- nature corposculaire.

2- la lumière blanche:

- composition
- propriétés: réflexion, réfraction, diffusion, diffraction, interférence.

Le contenu doit être détaillé, mais vous avez toute liberté quant à la forme de présentation.

III- LA METHODE

Il s'agit de décrire comment vous comptez acquérir les connaissances et les "aptitudes" décrites dans le contenu et les objectifs.

Exemples: - consulter régulièrement un spécialiste dans le domaine choisi;

- faire des recherches à la bibliothèque, au laboratoire ou auprès de la population et produire un rapport;

- faire des expériences qui illustrent la théorie;
- produire un ou des "objets" qu'on soumettra au jugement du professeur et de ses pairs;
- etc.

La méthode peut être un mélange de procédés divers. A vous de les déterminer.

IV- L'EVALUATION

Pour que cette activité que vous voulez réaliser soit créditable, il faut pouvoir évaluer à quel degré vous avez atteint vos objectifs. Dans votre plan doit se retrouver la méthode d'évaluation qui vous semble la plus adéquate.

La personne-ressource que vous aurez choisie vous aidera à déterminer comment sera faite l'évaluation, sur quoi elle portera, etc. On devra considérer, par exemple, quelle part on pourra accorder à l'autoévaluation.

Etant donné que votre projet se présente comme une activité de groupe, il faudrait peut-être faire porter une partie de l'évaluation sur la participation individuelle de chacun et sur la production globale du groupe, s'il s'agit d'une activité de production.

Un rapport-synthèse, à la fin de votre expérience, pourra déterminer à quel point l'activité de groupe a réussi globalement.

V- PREVISIONS MATERIELLES

Vous devrez payer un professeur ou des conférenciers? Vous devrez acheter ou louer du matériel?

Si vous pensez devoir obtenir des fonds pour pouvoir réaliser votre projet, il faut le prévoir dans votre plan d'A.E.C. On pourra alors déterminer s'il est possible de vous accorder une subvention.

CONCLUSION

Comme vous le voyez, cette phase de préparation de votre activité vous demandera une bonne somme de travail d'équipe. Mais si vous pouvez réaliser un plan détaillé et bien structuré de votre A.E.C., c'est déjà une indication favorable, pour le Comité d'acceptation des projets; votre activité a de très bonnes chances de réussir.

Comme vous n'êtes pas des experts dans la construction d'un plan de travail, il va sans dire que vous pouvez avoir recours pour vous aider à le formuler, à n'importe lequel des membres du comité des A.E.C. ou à toute autre personne-ressource spécialisée dans le domaine de votre activité.

IV

ROLE DU COMITE DE SUPERVISION DES A.E.C.

DIRECTION DU COLLEGIAL

COLLEGE DE L'ASSOMPTION
Le 30 septembre 1972

C) . ROLES DU COMITE DE SUPERVISION DES A.E.C.

I. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT INTERNE

A- Composition

1. Comité permanent: 5 membres : • un membre de la direction
• quatre professeurs

2. Comité(s) consultatif(s): tout organisme acceptant de financer une équipe de travail pourra surveiller l'administration des fonds qu'il aura avancés.

Le Comité permanent pourra demander l'avis de spécialistes pour l'aider à juger de la valeur d'une a.e.c.

B- Fonctionnement interne

- Directeur : • répartit les tâches
• coordonne les efforts
• convoque les réunions
• dirige les débats

- Secrétaire : • reçoit les documents
• rédige les rapports de réunion

- Responsable du matériel: • distribue les fonds et le matériel
• s'occupe des achats à faire
• surveille l'administration des fonds et l'utilisation du matériel.

- Publiciste: • informe le milieu à l'aide de l'Assomption-Semaine de l'ESSOR, du magnétoscope, etc.

- Recherchiste: • étudie ce qui se fait ailleurs dans d'autres collèges, etc.
• relations avec Comités consultatifs

II- LE COMITE ET LA DIRECTION

Le membre du Comité faisant partie de la direction maintient un contact entre la direction du Module et le Comité. Par son intermédiaire, le Comité recommande l'accréditation de l'a.e.c. réalisée par une équipe d'étudiants.

III- LE COMITE ET L'EQUIPE DE TRAVAIL

A) Elaboration et réalisation du projet

Le Comité pourra agir comme organisme-conseil auprès des étudiants, quoique ce soit plus spécifiquement le rôle du tuteur.

B) Acceptation du projet

Etapes: 1- Acceptation du projet par un tuteur dont le rôle est de patronner l'a.e.c.

2- Acceptation du projet par le Comité. Toutprojet, pour être accepté, doit recevoir les 2/3 des voix (constituées par les 5 membres et le tuteur).

3- Si un projet ne reçoit que la ½ des voix, l'opinion du directeur du Module sera prépondérante.

C) Supervision et accréditation du projet

La supervision du projet en vue de son accréditation se fera de la façon suivante:

1- L'équipe, accompagnée de son tuteur, rencontrera le Comité au terme de chacune des étapes importantes du projet (au minimum 3 fois), pour rendre compte des progrès effectués.

2- A la fin de la session, l'équipe remettra au Comité un dossier constituant la somme du travail effectué. (ex: résultats d'expériences ou de sondages, etc.)

3- Le Comité, après avoir examiné ce dossier et consulté le tuteur, recommande ou non l'accréditation de l'activité pour chaque étudiant participant.

D) Aide financière

Selon la nature du projet, le Comité pourra éventuellement trouver des fonds pour défrayer une partie du coût du projet. Il veillera à la bonne administration des fonds pourvus.

E) Matériel

Le matériel subventionné demeure propriété du Collège; ce matériel est mis à la disposition des étudiants qui s'en rendent responsables.

a) Objectifs: ce que tu désires faire, apprendre, réaliser, dans ton projet.

b) Contenu : la démarche détaillée du projet.

c) La méthode: comment tu entends réaliser tes objectifs.

d) Le mode d'évaluation: comment tu entends vérifier si tu as atteint les objectifs que tu t'es fixés (acquisition de connaissances, par exemple)

e) Les prévisions budgétaires: ce que tu prévois comme dépenses; quelles sont les sources de financement (si tu en as)...

N.B.: Le projet doit comprendre une certaine acquisition de connaissances.

3. Tout projet doit correspondre à un cours inscrit dans l'annuaire du secteur général du programme collégial proposé par le ministère de l'Education.

4. Le crédit est accordé (s'il y a lieu) à une session ultérieure et non à la session où le projet est réalisé.

5. Tu dois présenter ton projet au Comité de Supervision des Activités Educatives Créditables d'ici le 24 novembre 1972.

6. La présentation du projet se fait par ton groupe lui-même et non par ton professeur-parrain ou par une autre personne.

7. La présentation du projet se fait lors d'une rencontre entre le Comité où ton groupe remettra le plan de cours dactylographié et un échéancier de réalisation du projet devant comporter au moins trois rencontres avec le Comité.

U'EST-CE QUE C'EST

Tu as des intérêts dans ta vie d'étudiant qu'il ne faut pas égliger. En effet, si tu fais du théâtre et que tu travailles cette activité avec beaucoup de coeur et d'efforts, cela te permet de t'épanouir, de développer ta personnalité. Or, les objectifs du Collège sont que, à l'intérieur de tes études, tu puisses e développer afin de te réaliser pleinement dans la vie. Donc, our être cohérent avec ses idées, le Collège t'offre une chance nique: celle de créditer * les activités parascolaires ** que u fais actuellement ou que tu désires faire. Si l'expérience 'intéresse, tu dois présenter ton projet d'ici le 24 novembre 72. Cependant, pour cette présentation, tu dois respecter certaines onditions.

DEFINITION DE PARASCOLAIRE: Ce terme n'est aucunement limitatif. Il ne réfère pas qu'aux activités organisées par la Direction et les professeurs ou par le département des sports. Il ne réfère pas qu'aux clubs ou activités structurées dont peut faire partie l'étudiant. Il englobe toutes les activités autres qu'académiques dont entre autres, les hobbies, la participation à toutes sortes d'activités, l'open-house, le travail de vacances...

* DEFINITION D'ACCREDITATION (ou créditer): L'accréditation est la reconnaissence officielle de la qualité d'un travail ou d'une activité réalisé par l'étudiant, compte tenu des objectifs du cours concerné ou des objectifs du collège.

COMMENT ON FAIT

- Le projet doit regrouper au moins quatre personnes.
- Tu dois trouver un professeur qui acceptera de "parrainer" le projet. Celui-ci ne dirigera pas le groupe mais servira de conseiller et de personne-ressource en cas de besoin.
- Tu dois rédiger à la dactylo, sur des feuilles 8½" par 11" un plan detaillé où tu inscriras les points suivants:

a) Objectifs: ce que tu désires faire, apprendre, réaliser dans ton projet.

b) Contenu : la démarche détaillée du projet.

c) La méthode: comment tu entends réaliser tes objectifs.

d) Le mode d'évaluation: comment tu entends vérifier si tu as atteint les objectifs que tu t'es fixés (acquisition de connaissances, par exemple)

e) Les prévisions budgétaires: ce que tu prévois comme dépenses; quelles sont les sources de financement (si tu en as)...

N.B.: Le projet doit comprendre une certaine acquisition de connaissances.

3. Tout projet doit correspondre à un cours inscrit dans l'annuaire du secteur général du programme collégial proposé par le ministère de l'Education.

4. Le crédit est accordé (s'il y a lieu) à une session ultérieure et non à la session où le projet est réalisé.

5. Tu dois présenter ton projet au Comité de Supervision des Activités Educatives Créditables d'ici le 24 novembre 1972.

6. La présentation du projet se fait par ton groupe lui-même et par ton professeur-parrain ou par une autre personne.

7. La présentation du projet se fait lors d'une rencontre entre le Comité où ton groupe remettra le plan de cours dactylographié et un échéancier de réalisation du projet devant comporter au moins trois rencontres avec le Comité.

V

L'ASSOMPTION

SEMAINE

SPÉCIAL

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour de plus amples renseignements, voir un des membres du Comité, soit: Alain Bergmans, Gilles Giard, Jean-Marie Gagnon, Raymond Laprée ou Louis Simard.

Pour des explications écrites ou des modèles écrits, voir Gilles Giard.

La pédagogie évolue

Le Collège évolue

Evoluons avec les activités éducatives créditables

ACTIVITES

EDUCATIVES

CREDITABLES

VI

CONCLUSION

Le contenu de ce document est sujet à changement selon les expériences que nous vivrons dans l'avenir. Il faudra ajuster certaines données (par exemple si les projets fonctionnent bien il faudra peut-être penser que ces activités pourraient remplacer certains cours obligatoires de concentration).

De plus, nous ne voulons pas que ce texte devienne définitif et irréversible parce que les changements dans le milieu, en éducation... sont trop rapides pour que nous nous mettions à l'ancre. Cependant il est dans notre intention de conserver ce document pour la session d'hiver 73. Il est possible qu'en mai une revision totale soit faite.

Nous avons tenté de tenir compte du milieu socio-culturel ainsi que du climat pédagogique au collégial.

Dans l'élaboration des textes des activités éducatives créditables notre souci a été le rapprochement du pédagogique et de la vie étudiante en rapport avec l'étudiant. En somme, c'est un renouvellement pédagogique qui tend à tenir compte de la réalité étudiante dans son ensemble sans la morceler.